

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Georges PICOT

Présents : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Rachel VITTE

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Antoine SCHERMESSE SCHOFF, Mohammed ZAHID

Excusés : Florence PROST (pouvoir à Yves CRISTIN)

Absents : Arnold MORANDAT

Lors de la séance du **25 mai 2023 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la mairie salle du conseil, a étudié les dossiers suivants :

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2023

2) Agence Nationale du Sport – demande de subvention - Le Maire informe l'assemblée qu'une délibération a été prise le 30 mars 2023, pour une demande de subvention auprès de l'ANS. L'agence nationale du sport a rejeté cette délibération pour cause de libellé non conforme.

Il est donc souhaitable de reprendre une délibération.

Suite au projet « aire de jeux espaces extérieurs du centre de loisirs » il serait souhaitable d'équiper la commune d'un terrain multisports et équipement de training.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'ANS (agence nationale du sport).

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Sources	Travaux H.T.	Montant des subventions demandées	taux
Terrain multisports et aire de fitness	107 435 €		
Fonds propres		21 487 €	20 %
ANS		85 948 €	80 %
TOTAL HT		107 435 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte l'opération d'un terrain multisports et équipement de training

APPROUVE la demande de subvention à l'ANS,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel et CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent.

3) PREFECTURE – demande de subvention - Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux énergétiques dans les bâtiments scolaires.

Pour l'école primaire, pose de 2 stores extérieur, dans la classe supplémentaire, changement de 2 fenêtres afin de diminuer la déperdition énergétique, pose de 6 brises soleil. Pour la maternelle, salle de motricité, pose de 2 stores extérieur et de 5 films solaires.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande de subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR ou DSIL et à tout autre organisme susceptible de répondre à sa demande.

Le montant total des travaux s'élèverait à la somme de 14 564 € Hors Taxe.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres € %	7 282 €	50 %
Sous-total autofinancement €	7 282 €	
Etat – DETR ou DSIL € %	7 282 €	50 %
Total H.T.	14 564 €	100,00 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention pour le projet ci-dessus, auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) ou (DSIL), et de tout autre financeur.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

4) JURES D'ASSISES – le conseil municipal a procédé au tirage au sort comme chaque année.

QUESTIONS DIVERSES :

Dates des prochains conseils municipaux 2023 : 29 juin, 20 juillet, 7 septembre

- Les demandes de subventions pour la construction d'un parking « allée des jardins » et la sécurisation de la Grande Rue seront faites ultérieurement. La commune attend divers devis.
- Direction des affaires culturelles : la modification du périmètre de protection du monument historique (maison à pans de bois) est en cours.
- Voirie : des travaux vont être engagés route des Gagères et route de Bresse.

- Fleurissement : la commune a décidé d'un changement important cette année. Même si les pluies de ces derniers jours peuvent laisser penser que la situation s'améliore, le niveau des nappes phréatiques reste préoccupant. La nécessité de préserver les ressources en eau reste donc primordiale. Aussi, la décision a été prise de ne pas fleurir nos rues comme d'habitude.
- Feux d'artifice : le tirage devrait avoir lieu lors de la vogue annuelle le 5 août à 22h30 sous réserve qu'un arrêté préfectoral porte interdiction de l'emploi des feux d'artifice suivant les conditions météorologiques susceptibles d'aggraver la situation de sécheresse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00